



AVIS

Dans sa séance du 28 juin 2023, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

Adoption du préavis municipal N° 2023-05 du lundi 6 février 2023, amendé, relatif à la réponse au postulat de Mme Jargal Tumurbaatar (PSA & Consorts), déposé le 3 mars 2022 et intitulé « Colonie de vacances d'été accessibles aux enfants de famille en situation précaire, soit :

1. De prendre acte du rapport-préavis N° 2023-05 **amendé**

Adoption du préavis municipal N° 2023-06, relatif au rapport de gestion pour l'année 2022, soit :

1. D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 tels que présentés ;
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Adoption du préavis municipal N° 2023-07, relatif à la réponse au postulat de Mme M.-D. Genoud-Champeaux (PSA & Consorts), déposé le 17 juin 2022 et intitulé « Gratuité des transports publics aiglons pour sa population, à commencer par les enfants et les seniors ? pourquoi pas ! » soit :

1. De prendre acte de la réponse au postulat de Mme Marie-Dominique Genoud-Champeaux (PSA & Consorts) : « Gratuité des transports publics aiglons pour sa population, à commencer par les enfants et les seniors ? Pourquoi pas ! » ;
2. De prendre acte du train de mesures prévues par la Municipalité pour 2023 et à partir de 2024 ;
3. De prendre acte qu'en cas d'acceptation des conclusions du préavis municipal, le montant de CHF 106'000.- au maximum pour 2023 sera porté au compte de fonctionnement 2023 ;
4. De prendre acte que dès 2024, ce montant sera porté au budget annuel, à hauteur de CHF 120'500.- par an.

Adoption du préavis municipal N° 2023-08, amendé, relatif à un crédit pour le réaménagement et l'ouverture du parc Monséjour au public et réponse à la motion de M. Philippe Bellwald « le parc Monséjour : un espace vert à mettre en valeur », soit :

1. D'adopter le préavis relatif à la demande de crédit de construction pour les projets des travaux tels que présentés ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de **CHF 421'000.-** destiné à lui permettre de réaliser le projet du parc Monséjour ;
3. D'autoriser le prélèvement du montant du crédit sur les liquidités ordinaires ou de l'emprunter aux meilleures conditions ;
4. **De prévoir la construction des sanitaires mixtes et pour handicapés au kiosque ;**
5. D'approuver le financement tel que proposé, soit que la dépense sera amortie, mais au maximum sur 20 ans.

Prise en considération et renvoi en Municipalité pour étude et rapport du postulat de M. Pierre-Yves Brélaz (PLR), intitulé « pour une vie associative forte à Aigle ».

Prise en considération et renvoi en Municipalité pour étude et rapport du postulat de M. Alexandre Favre (PLR), intitulé « Pour la création d'une ou de pépinière(s) urbaine(e) et l'entretien du parc forestier urbain »

Élection du bureau du Conseil communal d'Aigle pour la période 2023/2024 en les personnes de M. Jean-François Schnegg, Président - M. Jean-François Croset, vice-Président – M. Jacques Vacheron, 2ème vice-Président – Mme Gwendoline Borboen et M. Didier Badan, scrutateurs, MM. Bruno Bersier et Okita Lussamaki, scrutateurs suppléants.

Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie).

Ainsi délibéré en séance du vingt-huit juin deux mille vingt-trois.

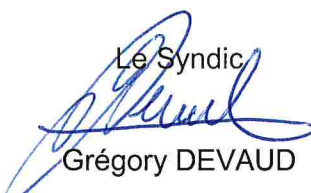
Le Président

Pierre CALORE



la secrétaire

Véronique DELADOEY

Le Syndic

Grégory DEVAUD

la secrétaire

Anne DECAILLET